

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège John Abbott

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Liberal Arts (700.02)

Juin 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège John Abbott s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège John Abbott a évalué le programme (700.02) *Liberal Arts* et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 26 juin 2000. Ce rapport, qui comprend une centaine de pages, réfère à tous les critères proposés dans le guide d'évaluation des programmes d'études de la CEEC. Il a été rédigé par deux enseignants affectés au programme ayant été évalué; la direction des études du Collège a procédé à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle. Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire¹ a analysé ces rapports et effectué une visite à l'établissement, les 27 et 28 septembre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège John Abbott selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Présidé par M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, le comité de visite était composé de : M^{me} Anne Fitzpatrick, directrice adjointe aux études, Collège Marianopolis; M. Myron Galan, professeur, Collège Dawson; M. Robert Howe, coordonnateur à la vie pédagogique, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption. M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, agissait à titre de secrétaire du comité.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège John Abbott dessert la population étudiante de l'ouest de l'île de Montréal. En 1998-1999, il offrait vingt programmes conduisant au DEC, dont treize dans le secteur technique.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en juin 1997. La CEEC jugea alors que cette politique contenait les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la bonne gestion des programmes d'études. Elle formula tout au plus quelques remarques concernant la prise en compte des programmes de formation continue, ainsi que la nécessaire participation à la démarche de l'ensemble des professeurs intéressés et de personnes extérieures au Collège.

Le programme de DEC en « Liberal Arts » est un programme expérimental, dispensé par le Collège depuis 1994. L'un de ses principaux objectifs est : "to help students reach a clear understanding of the culture in which we live. (...) Equally important are the academic skills which Liberal Arts develops : analysis and critical thinking, personal responsibility, aesthetic response, and communication, both written and spoken". D'une durée de deux ans, il comprend 58 unités, dont 45 1/3 dans la concentration. Les cours d'Anglais et de «*Humanities*» faisant partie de la composante de formation générale sont spécifiques au programme. Des cours d'Histoire, de Civilisations anciennes, de Religion, de Philosophie, d'Arts, de Littérature, de méthodologie font partie de la composante de formation spécifique, constituant un bloc «ministériel» de 21 1/3 unités. Un bloc «institutionnel» d'un minimum de 14 unités s'y ajoute; il est composé de cours librement choisis par l'élève dans un grand éventail de disciplines.

Le nombre total d'élèves inscrits au programme était, à l'automne 1997, de 70, et à l'automne 1998, de 78. Vingt professeurs, provenant de cinq départements différents dispensaient les cours de la formation spécifique.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation. La conformité est finalement jugée à partir de ces trois sous-critères.

Le choix du programme à évaluer

Le choix du programme à évaluer a été fait selon les règles prévues dans la politique. Ce travail a été supervisé par le comité institutionnel responsable de la coordination des évaluations (le « Program Assessment Coordination Committee ou PACC»), en respectant les dispositions de la PIEP relatives au mode de sélection des programmes à évaluer et au calendrier des évaluations. La PIEP prévoit qu'un nouveau programme pré-universitaire doit être évalué trois ans après sa mise en œuvre, et par après, à tous les quatre ans. La décision relative à la tenue de l'évaluation a été annoncée un trimestre plus tard que prévu dans la politique.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information sur les programmes d'études est encore en voie d'implantation. Les données administratives concernant les ressources et les activités de formation du Collège sont emmagasinées présentement dans un système (« JACSYS ») au fonctionnement plus ou moins compatible avec les demandes reliées à l'évaluation des programmes d'études. Le comité d'évaluation a noté dans son rapport que certaines données d'information censées être disponibles au Collège avaient été difficiles à retracer et à traiter; ou encore, étaient inexistantes, comme celles relatives au devenir des diplômés du programme.

Le Collège a convenu de modifier la politique institutionnelle. Les composantes du système d'information sont en train d'être redéfinies de façon à mieux tenir compte des critères et indicateurs retenus pour l'évaluation des programmes. Un bureau de développement institutionnel, (« Institutional Development Office ») regroupant trois personnes, – un directeur, deux analystes – vient d'être créé avec le mandat, notamment, de développer et de diffuser l'information nécessaire à l'évaluation des activités du Collège.

La Commission souscrit à une telle décision; elle *suggère* au Collège de faire appel à ce nouveau service pour former et épauler le personnel du Collège désigné pour accomplir les travaux d'évaluation.

Le déroulement du processus d'évaluation

La démarche d'évaluation du programme a différé quelque peu de ce qui est prévu dans la politique institutionnelle. Le comité d'évaluation du programme aurait dû, normalement, comprendre un minimum de huit enseignants provenant des départements reliés au programme dont quatre enseignants du département ou de la discipline principale. Or, ce comité a été inopérant, en raison de difficultés liées aux négociations collectives de travail dans les cégeps. Le boycott des opérations du comité d'évaluation n'a été levé officiellement qu'en juin 2000 par le Syndicat des enseignants du Collège. Entre-temps, ce sont deux professeurs affectés au programme d'études considéré qui ont réalisé la très grande partie du travail d'évaluation, de la collecte initiale de l'information jusqu'à la rédaction du rapport final. Les deux personnes ont bénéficié, à cette fin, d'un dégrèvement de tâches d'enseignement. La Commission souscrit à l'affirmation de la direction du Collège voulant que, malgré le boycott officiel des travaux, les enseignants du programme ont contribué de façon tangible à l'évaluation, que ce soit, par exemple, à l'occasion de discussions informelles ou d'échanges écrits avec les deux enseignants responsables de l'opération.

Au moment de l'annonce de l'évaluation, un devis d'évaluation du programme, rédigé par le comité institutionnel de coordination, aurait dû être disponible. Mais ce devis a plutôt été préparé par la suite, par deux professeurs destinés à faire partie du comité d'évaluation (le « Program Assessment Committee »). Le Collège veut modifier la politique actuellement en vigueur pour instituer cette façon de faire : désormais, c'est le comité d'évaluation du programme, lors de sa mise sur pied, qui aura pour rôle de proposer un devis d'évaluation, pour approbation par le comité institutionnel de coordination.

Compte tenu de tout ce qui précède, la Commission considère que l'application de la PIEP par le Collège a été partiellement conforme aux dispositions prévues dans la politique.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

La problématique et les enjeux de l'évaluation n'ont pas été définis de façon satisfaisante dans le devis préparé au départ par le Collège. Ce devis faisait référence à quatre questions (ou « topics to be studied ») : « coherence; pedagogy; teacher recruitment, success rate ». Mais le sens de ces questions n'a pas été précisé, même de manière minimale, et le devis n'explique pas pourquoi elles avaient été choisies. Finalement, le comité d'évaluation du programme a décidé de retenir l'ensemble des critères proposés dans le Guide d'évaluation de la Commission et de s'intéresser à tous les cours spécifiques au programme de « Liberal Arts ». Toutefois, le bloc institutionnel de 14 unités au choix de l'élève n'a pas fait l'objet d'une véritable analyse. La Commission considère que le Collège aurait dû s'intéresser à ces cours, notamment en ce qui concerne leur pertinence et leur impact sur la réussite scolaire.

Selon la direction, le programme concerné jouissait d'une forte réputation, étant considéré comme l'un des meilleurs du Collège. Si certains aspects de la mise en œuvre du programme n'ont pas fait l'objet d'analyses vraiment fouillées, c'est, dit-elle, parce qu'ils ne semblaient pas poser de problèmes, étant jugés favorablement par les principaux intéressés. La Commission *suggère* au Collège, dans ses futurs travaux, de préparer un véritable devis identifiant les enjeux de l'évaluation et considérant l'ensemble du programme. Le Collège convient de la nécessité d'une telle chose et envisage d'ailleurs de revoir certaines dispositions de sa politique à cette fin.

La collecte des données perceptuelles

Le rapport contient une quantité appréciable de données, dans sa partie principale et dans les annexes. La collecte de ces informations a été faite à l'aide de toutes sortes de méthodes et d'instruments. Les choix opérés à ces chapitres sont rarement expliqués. Les informations ne sont pas toujours présentées de façon limpide. Des problèmes de

validation sont détectés ici et là. Tout cela se traduit dans des résultats de valeur inégale, parfois confus.

Les questionnaires employés, dans la plupart des cas, comportaient exclusivement des questions de type ouvert. Ces questions étant très générales, peu ciblées, les informations colligées ont été difficiles à classer, à compiler et à interpréter. Certains aspects importants du programme – comme les composantes du curriculum, ou le choix des méthodes pédagogiques – ont été peu ou pas documentés. En outre, les professeurs n'ont pas été interrogés. Les rédacteurs ont eu tendance parfois à miser sur leur connaissance personnelle des participants et des activités du programme, et à s'appuyer sur le oui-dire plutôt que sur une véritable collecte de données.

Ce sont là autant de facteurs ayant fait que la démarche a été mal étayée. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de s'assurer de pouvoir utiliser des méthodes et des instruments valides pour la collecte des données.

Conscient de cette lacune, le Collège a d'ores et déjà commencé à redresser la situation et entend revoir les dispositions de sa politique touchant cette question. La Commission souscrit à sa décision. La mise sur pied du nouveau bureau de développement institutionnel («Institutional Development Office») devrait aider à mieux répondre aux besoins.

La réalisation de l'évaluation

Cette rubrique traite des aspects suivants : les données; l'analyse; les conclusions; les actions envisagées.

Les données

Les données appropriées ont été partiellement colligées, ce, pour cinq des six critères de l'évaluation : *pertinence, cohérence, valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, adéquation des ressources, efficacité.*

En ce qui regarde la pertinence, l'évaluation ne considère pas le devenir des diplômés du programme. La Commission souscrit au projet du Collège de porter attention au suivi des finissants et aux liens avec le personnel des universités. Pour le critère de la cohérence, les données sont incomplètes, ne touchant pas la charge de travail des élèves. La section sur les méthodes pédagogiques ne comprenait pas de description des méthodes, ni d'appréciation de celles-ci par les élèves. La section sur l'adéquation des ressources inclut

des données adéquates uniquement dans le cas des ressources humaines; l'information sur les ressources matérielles est peu validée. Pour le critère de l'efficacité, les auteurs du rapport ont colligé des informations assez complètes sur le cheminement des élèves; en revanche, rien n'est présenté sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs d'apprentissage et le matériel (plans de cours, instruments d'évaluation, etc.) nécessaire à cette fin. La section sur la gestion, quoique très succincte, est satisfaisante. Rappelons qu'il est très peu question des cours du bloc institutionnel, dans les données comme dans l'analyse.

L'analyse

L'analyse est de valeur fort inégale, d'un critère à l'autre, n'étant pas toujours aussi approfondie que souhaitée. Pour le critère de la pertinence, l'analyse est faible. Le rapport postule que les objectifs du programme vont de soi et ne s'interroge donc pas sur leur pertinence en regard de la mission institutionnelle, des besoins socio-économiques et culturels, ou des attentes de la clientèle scolaire.

L'analyse de la cohérence du programme, bien qu'incomplète, inclut un tableau éclairant sur la contribution des différents cours à l'atteinte des objectifs du programme. La valeur des méthodes pédagogiques n'est pas analysée à proprement parler, ce, bien que les annexes au rapport réunissent une grande quantité de documents et d'informations intéressantes à ce propos.

L'analyse de l'adéquation des ressources est satisfaisante en ce qui regarde les ressources humaines, mais insuffisante pour les ressources matérielles. Pour le critère de l'efficacité, le cheminement des élèves est analysé de façon approfondie, mais aucune attention n'est portée à l'évaluation de l'atteinte des objectifs d'apprentissage. L'analyse de la gestion du programme est correcte.

Les conclusions

Les conclusions relatives à la cohérence du programme, à la qualité de la gestion, à l'adéquation des ressources humaines sont appropriées et peuvent donc être entérinées par la Commission. Celles touchant la pertinence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques, l'adéquation des ressources matérielles, l'efficacité, le sont peu ou pas du tout. Certaines – voulant, par exemple, que tout aille bien en ce qui regarde la pertinence du programme, ou la pédagogie – reposent sur la simple opinion professionnelle des enseignants. D'aucunes – celle, par exemple, sur l'adéquation des ressources matérielles – auraient mérité d'être préalablement discutées avec les professeurs et le personnel administratif du Collège.

Les actions envisagées

Dans plusieurs cas, les actions envisagées sont prometteuses de l'avis de la Commission. Le problème est que, souvent, ces actions n'ont qu'un faible rapport de congruence avec les données, l'analyse, les conclusions qui les précèdent. Deux des trois actions envisagées pour renforcer la cohérence du programme sont : de faire approuver initialement les plans de cours par le comité de programme; d'accroître les travaux (« assignments ») permettant aux élèves de mieux percevoir les liens entre activités et objectifs du programme. Certaines actions envisagées en vue de renforcer la pédagogie et l'efficacité du programme présentent aussi de l'intérêt, de l'avis de la Commission, même si elles sont peu étayées par l'évaluation.

En raison de ce qui précède,

la Commission recommande que, dans l'avenir, le Collège recueille toutes les données pertinentes et en fasse une analyse qui soit approfondie en fonction des enjeux ciblés afin de mieux fonder les conclusions de ses évaluations.

Le suivi de l'évaluation

Les actions envisagées au terme de l'évaluation sont nombreuses, mais il n'y a pas de véritable plan d'action. En conséquence,

la Commission recommande au Collège d'inscrire les actions envisagées dans un plan d'action en bonne et due forme, établissant des responsabilités de même qu'un échéancier.

Le Collège souligne que le doyen responsable du secteur d'études concerné aura à réaliser ce travail avec la collaboration des professeurs.

Le Collège considère que cette évaluation lui a permis de vérifier en profondeur l'efficacité de la politique. La direction des études, après avoir fait un bilan de l'opération, a consulté différentes instances de l'établissement sur un nouveau projet de PIEP. La politique révisée, sur le point d'être formellement adoptée, comprend des modifications et des ajouts à plusieurs chapitres : le partage des responsabilités; les règles d'éthique; la gestion du système d'information; la critériologie et les sources d'information; les étapes et les modalités du processus; le calendrier; la diffusion et le suivi de l'évaluation. Selon la Commission, les changements envisagés par le Collège sont opportuns.

Conclusion

Cette évaluation a permis avant tout au Collège d'expérimenter sa politique institutionnelle, et de repenser plusieurs de ses modalités. Son principal mérite aura été de favoriser, éventuellement, l'amélioration du processus en vigueur dans l'établissement. La démarche d'évaluation elle-même, et le rapport qui en traduit les résultats sont de qualité acceptable, ce, malgré des défauts. La richesse de certaines parties de l'analyse est à souligner. Mais le Collège doit renforcer son expertise en évaluation des programmes d'études.

Trois recommandations ont été adressées au Collège. La première, pour qu'il utilise des méthodes et des instruments valides de collecte des données. La seconde, pour qu'il fasse une analyse des données qui soit approfondie en fonction des enjeux de l'évaluation, afin de mieux fonder ses conclusions. La troisième, pour qu'il établisse un plan d'action en bonne et due forme à la suite du rapport. La Commission a, de plus, suggéré au Collège : de faire appel à son service du développement institutionnel pour épauler et former le personnel appelé à participer aux travaux d'évaluation; de préparer, lors de ses futurs travaux, un véritable devis identifiant les enjeux de l'évaluation et considérant l'ensemble du programme.

La politique révisée, sur le point d'être formellement adoptée par le Collège, comprend beaucoup de modifications et d'ajouts concernant : le partage des responsabilités; les règles d'éthique; la gestion du système d'information; la critériologie et les sources d'information; les étapes et les modalités du processus; le calendrier; la diffusion et le suivi. La Commission a déjà souligné plus haut son accord avec ces changements.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège John Abbott de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Liberal Arts*, a été partiellement conforme, mais n'a pas été suffisamment efficace.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège dit accueillir positivement les recommandations de la Commission et mentionne qu'il a déjà amorcé certaines démarches en vue de les mettre en œuvre dans ses travaux d'évaluation réalisés cette année. Le Collège mentionne vouloir accorder une importance particulière à la mise en œuvre des plans d'action faisant suite à chaque évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer